



Marcoussis, le 18 septembre 2015

AVIS HEBDOMADAIRE n°1005

**REGLEMENTS GENERAUX DE LA SAISON 2015 – 2016
ANNEXE XII (LES REGLES DU JEU) : MISE A JOUR ET PRECISION**

La mise à jour et la précision ci-après concernent le tableau intitulé « Classification des compétitions, règles, obligations et spécificités », figurant au point 1 de la Règle du jeu n° 3 (ci-après dénommé le « Tableau »).

- **« Temps morts » dans les compétitions Moins de 18 ans « Balandrade », « Phliponeau » et « Danet » :**

Il ressort du Tableau que les équipes participant aux compétitions ci-dessus ne peuvent bénéficier de « temps morts ».

Or, le Comité Directeur de la FFR avait précédemment décidé qu'à compter de la saison 2014/2015, ces équipes pourraient en bénéficier.

Depuis la saison 2014/2015, cette décision est dûment répercutée dans la rédaction du Règlement « Temps morts » (figurant également dans l'Annexe XII des Règlements Généraux), mais pas dans celle du Tableau.

- **Règles appliquées au sein des compétitions « Féminine 1ère Division Elite 1 », « Féminine 1ère Division Elite 2 », « Nationale B », « Alamercery », « Gaudermen », « Inter-secteurs ou Provinces », « Crabos », « Balandrade », « Bélascaïn », « Promotion Fédérale et toutes autres compétitions à 7 ou VII » :**

Le Tableau prévoit que les règles « World Rugby » ou « World Rugby moins de 19 ans » sont appliquées dans les compétitions ci-dessus.

Il est toutefois précisé qu'aucune règle relative à la carence de joueurs de 1ère ligne, ni aucun dispositif similaire (tel que celui évoqué dans les Précisions sur les Règles du Jeu n° 5:2015 et 6:2015 de World Rugby), n'est applicable dans ces compétitions.

Le Tableau dûment rédigé, tenant compte de la mise à jour et de la précision ci-dessus, est annexé au présent Avis hebdomadaire. Il annule et remplace celui qui a été précédemment publié et entre en vigueur immédiatement.

Le Secrétaire Général



Alain DOUCET

Pièce jointe :

Classification des compétitions, règles, obligations et spécificités (extrait de la Règle du jeu n° 3 de l'Annexe XII des Règlements Généraux de la FFR, saison 2015/2016)

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Comités Départementaux
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR

REGLE DU JEU N° 3 NOMBRE DE JOUEURS / EQUIPE

1 - CLASSIFICATION DES COMPETITIONS, REGLES, OBLIGATIONS ET SPECIFICITES

Catégories	Formes de jeu	Compétitions	Règles appliquées	Nombre de joueurs à inscrire sur la feuille de match		Nombre minimum de joueurs de 1 ^{ère} ligne exigés		Table de marque	Temps morts				
				Minimum (a)	Maximum	Titulaires	Remplaçants						
A	XV	1 ^{ère} Division Professionnelle 2 ^{ème} Division Professionnelle	World Rugby World Rugby (f)	19	22 ou 23 (h)	3	2 ou 3 (h)						
		1 ^{ère} Division Fédérale Coupe de la Fédération Reichel-Espoirs											
		Féminine 1 ^{ère} Division Elite 1 Féminine 1 ^{ère} Division Elite 2	World Rugby (f) (i)							16	3	1 (c)	OUI (e, g)
		Nationale B											
B	XV	Alamercery Gaudermen Inter-secteurs ou Provinces Crabos	World Rugby moins de 19 ans (f) (i)	19	22 (b)	3	2		OUI				
		Balandrade											
		Bélascaïn (1)											
C'	XV	2 ^{ème} Division Fédérale 3 ^{ème} Division Fédérale Fédérale B Excellence B Fédérale Féminine	Règles spécifiques F.F.R.	16	22 (b)	3	1 (c)	OUI (e)					
		Séries Territoriales Equipes réserves territoriales Challenge des Comités Rugby Entreprises											
C	XV	Philiponeau	Règles spécifiques F.F.R.	16	22 (b)	3	1 (c)	OUI (e)	OUI				
		Taddei							OUI (e)				
		Teulière							OUI (e)				
									OUI				
D	XII	Equipes réserves territoriales	Règles spécifiques F.F.R.	13	19	3	0 et 1 (d)	OUI (e)	OUI				
		Danet							OUI				
		Cadets territoriaux							OUI				
E	7	Promotion Fédérale et toutes autres compétitions à 7 ou VII (voir fiches correspondantes « Essentiel »)	World Rugby (i)	7	12	/	0						

- (a) Le nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de match doit impérativement correspondre à des joueurs physiquement présents au coup d'envoi et capables de jouer.
- (b) Lors de toute rencontre des compétitions de « - de 18 ans » et « - de 16 ans », si une équipe aligne 22 joueurs sur la feuille de match, au moins 6 d'entre eux doivent être « autorisés à jouer en 1^{ère} ligne », de telle sorte qu'il y ait un remplaçant pour le pilier « tête libre », le talonneur et le pilier « tête prise » (Règle 3.5.c - variantes pour les moins de 19 ans).
- (c) Il s'agit là d'un nombre minimum qui est augmenté selon le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match (voir Règle 3.5.a et/ou Règle 3.5.e, variantes pour les moins de 19 ans).
- (d) Dès lors qu'une équipe aligne 14 joueurs et plus sur la feuille de match, au moins 4 d'entre eux doivent être « autorisés à jouer en 1^{ère} ligne » (3 titulaires + 1 remplaçant).
- (e) La feuille de mouvements (table de marque) sera jointe à la feuille de match après traitement de tous les remplacements effectués (visa de l'arbitre sur les cartes de qualification).
- (f) Les dispositions spécifiques F.F.R. de la Règle 10 « Jeu déloyal » sont applicables à toutes les compétitions fédérales et territoriales.
- (g) La mise en place d'une feuille de mouvements en Nationale B est obligatoire dès lors qu'une des deux équipes souhaite faire figurer sur la feuille de match de l'équipe première (comme remplaçants uniquement) des joueurs ayant participé au match de l'équipe réserve n'entraîne pas l'application du règlement « Table de marque » en vigueur dans les catégories C et D, c'est-à-dire pour l'essentiel la possibilité d'effectuer des remplacements tactiques sans limitation de nombre. Par conséquent, l'arbitre appliquera en Nationale B la Règle de jeu n°3 - **World Rugby** dans son intégralité.
- (h) Une équipe du secteur professionnel ou de 1^{ère} Division fédérale Trophée Jean Prat (équipe « une » seulement) ou REICHEL-ESPOIRS ou de Coupe de la Fédération a la possibilité d'inscrire jusqu'à 23 joueurs sur la feuille de match. Le 23^{ème} joueur (numéroté 23) sera obligatoirement un joueur de 1^{ère} ligne dûment entraîné et expérimenté de manière à ce que chacun des trois postes de 1^{ère} ligne (pilier tête libre, pilier tête prise, talonneur) soit couvert par deux joueurs.
Les substitutions et remplacements continuent d'être effectués conformément à la règle 3.4.d et 3.5.g.
- (i) **Aucune règle relative à la carence de joueurs de 1^{ère} ligne, ni aucun dispositif similaire, ne s'applique dans ces compétitions.**
- (1) Ce classement des « Bélascaïn » en catégorie B pour des joueurs de « moins de 21 ans » a pour but d'assurer une continuité de « règle » avec la compétition « Balandrade ».